

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N ° CIAS-25/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 21/03/2024</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET. MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Pouvoir : Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Marie-Chantal FIGUET.</p> <p>Absents excusés : Mme Céline FILET et MM. David BANANT, Jérémie COURLET.</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.</p>

OBJET : CIAS – Construction du futur EHPAD-Lot n°02-Avenant n°1.

Vu les statuts du Centre intercommunal d'actions sociales (CIAS) Ussets et Rhône,
 Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
 Vu la délibération n°CA 30/2023 du 2 octobre 2023 portant sur la validation des entreprises retenues dans le cadre de la consultation des travaux du futur EHPAD,
 Vu le code de la commande publique.

Considérant que le CIAS Ussets et Rhône, à travers son budget annexe EHPAD, a engagé un marché de travaux pour la construction du futur EHPAD du Val des Ussets.

Le Président informe que le lot n°02 fait l'objet d'une modification pour les travaux suivants :

TRAVAUX	MONTANT
- Plus-value pour passage d'un dallage sur terre-plein en dallage porté	97 258,47 € HT
- Remise	- 17 258,47 € HT
TOTAL	80 000,00 € HT

Le Président souligne que cet avenant a une incidence financière sur le marché :

	HT en euros	Part JACQUET SAS	Part GALLIA	T.V.A. 20 %	T.T.C. en euros
Montant initial du marché	2 248 765,30 €	1 125 000,00 €	1 123 765,30 €	449 753,06 €	2 698 518,36 €
Montant du présent avenant n° 1	80 000,00 €	47 203,94 €	32 796,06 €	16 000,00 €	96 000,00 €
Nouveau montant du marché	2 328 765,30 €	1 172 203,94 €	1 156 561,36 €	465 753,06 €	2 794 518,36 €

Le Président souligne que le montant de l'avenant représente une augmentation de 3,56 % du montant initial du marché.

Le Président donne lecture du projet d'avenant annexé à la présente délibération. Il propose aux Conseillers d'adopter cet avenant.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

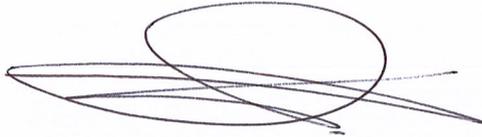
AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°02 relatif au gros œuvre.

NOTIFIE la présente délibération au Service de gestion comptable de Rumilly.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Secrétaire de séance,



Pour le Président, par délégation

Le vice-Président,

M. André-Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.